

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{er} avril 2016

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 heures 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Pélissier	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Lapeyre	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marie-Pierre Cessat	<input type="checkbox"/>	Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input type="checkbox"/>	Vanessa Laugeois	<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugeois	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Arliguie	<input type="checkbox"/>	Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>
Patrick Duverger	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

20 présents, 3 pouvoirs
23 voix exprimées sur 23

Secrétaire de séance : Corinne Ferland

Approbation du compte rendu du conseil du 5 février 2016:

Voté à l'unanimité

Décisions du Maire depuis le 5 février 2016

- Avenant au contrat de maintenance des outils informatiques de la commune pour un abonnement de 16 tickets d'une heure pour un montant de 1 280 € HT
- Agrandissement de cimetière – choix du maître d'œuvre - : CTI 19 pour un montant de 5 850 € HT
- Contrat de dépannage pour l'entretien de l'éclairage public de la commune : SDEL

FINANCES

1- Compte administratif 2015

Rapporteur : Jean-Claude CAPPE

M. le maire, qui ne prend pas part au vote, sort de la salle

M. CAPPE présente les résultats du compte administratif 2015 dressé par M. le Maire de COSNAC, qui sont les suivants :

Les résultats antérieurs reportés sont : + 177 738 ,99 € en fonctionnement et +131 358,17 € en investissement.

Les opérations de l'exercice sont :

Fonctionnement : dépenses : 2 136 507,36 € recettes : 2 395 616,34 €
D'où un résultat de l'exercice de 259 108,98 €, et un résultat cumulé de 436 847,97 €
Investissement : dépenses : 1 014 099,09 € recettes : 1 024 504,41 €
D'où un résultat de l'exercice de 10 405,32 €, et un résultat cumulé de 141 763,49 €

Les restes à réaliser en investissement sont :

dépenses : 56 141,55 € recettes : 118 654,00 €

Voté à l'unanimité

Retour de monsieur le Maire

2- Compte de gestion 2015

Rapporteur : Corinne FERLAND

M. le Maire déclare que le compte de gestion de M. le Trésorier de Malemort est conforme au compte administratif de l'exercice 2015.

Il est donc proposé d'adopter le compte de gestion 2015.

Voté à l'unanimité

3- Affectation du résultat

Rapporteur : Corinne FERLAND

Après avoir entendu les résultats du compte administratif 2015, il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement d'un montant de 436 847,97 € de la façon suivante :

- 300 000.00 € pour le besoin de financement de la section d'investissement
- 136 847,97 € à reporter en fonctionnement

Voté à l'unanimité

4- Vote des taxes

Rapporteur : Corinne FERLAND

Il est présenté l'état n° 1259 COM de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et des allocations compensatrices pour 2016.

Il est proposé de ne pas modifier les taux actuels et donc de voter les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 10,85 %
- taxe sur foncier bâti : 23,18 %
- taxe sur foncier non bâti : 81 %

Voté à l'unanimité

5- Budget primitif 2016

Rapporteur : Corinne FERLAND

Mme Ferland rappelle que ce budget a déjà été présenté en commission finances pendant laquelle aucune remarque n'a été émise. De plus à ce jour, le montant des dotations n'a toujours pas été communiqué, ces dernières ont donc été estimées en fonction de la méthode de calcul fournie par la sous-préfecture.

Enfin, le budget a été présenté au trésorier qui n'a émis aucune objection.

Il est présenté le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 composé :

- d'une section regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement pour un montant de 2 354 428,97 €
- d'une section regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement pour un montant de 757 293,49 €

Le budget est équilibré dans chaque section : le total des dépenses est égal au total des recettes dans chaque section.

Le budget est voté par nature, au niveau du chapitre pour chaque section, selon l'instruction comptable M14 applicable aux communes.

Suite au vote du compte administratif 2015 et de l'affectation du résultat, le budget reprend les résultats de l'exercice N-1.

3 abstentions : Daniel Geneste, Patrick Duverger et Christine Arliguie par procuration

6- Adhésion 2016 au CAUE de la Corrèze

Rapporteur : Corinne FERLAND

Délibération annuelle pour que la commune adhère à ce service départemental. La participation pour 2016 est de 500 €, commune de 2000 à 10 000 habitants.

Voté à l'unanimité

7- Participation financière 2016 à la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification

Rapporteur : Corinne FERLAND

Il s'agit de délibérer concernant la participation des communes aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze. La commune de COSNAC étant adhérente à cette fédération, le Comité syndical a décidé de demander à la commune de COSNAC, une participation de 7 550 € pour l'année 2016.

La mise en recouvrement du montant de 7 550 € se fera par les services fiscaux pour l'année 2016.

Voté à l'unanimité

8- Admission en non valeur

Rapporteur : Corinne FERLAND

Il est présenté l'état de créances n'ayant pu être recouvrées par la Trésorerie de MALEMORT d'un montant de 4 917,34 €.

En conséquence, M. le Trésorier demande l'admission en non-valeur de ces titres, et autres produits pour un montant total de 4 917,34 €.

Alain Gaillard demande s'il est vraiment étudié la possibilité de récupérer le montant des impayés et si les admissions en non valeur ne sont pas trop rapides.

Mme FERLAND lui précise que le trésorier est très pointilleux sur ces impayés et que nous avons tout le détail des démarches effectuées.

Voté à l'unanimité

9- Vérifications périodiques réglementaires des bâtiments – constitution d'un groupement de commande – marché à bons de commandes 2016/2018

Rapporteur : André LAFFAIRE

Les bâtiments recevant du public sont soumis à des obligations de vérifications réglementaires et périodiques. Nous avons un marché avec la société SOCOTEC de janvier 2013 à fin décembre 2015. Nous étions donc dans l'obligation de relancer une consultation pour les années à venir. Toutes les collectivités étant soumises à ces obligations, l'Agglo a proposé de constituer un groupement de commandes pour les communes intéressées afin de lancer le marché pour l'ensemble de ces communes et tirer les meilleurs prix.

Il s'agit donc d'approuver la convention constitutive du groupement et de désigner 2 membres de Cosnac pour la CAO :

Membre titulaire : André LAFFAIRE

Membre suppléant : Paul MONTEIL

Daniel Geneste demande pourquoi toutes les communes de l'agglo ne participent pas à ce groupement de commande. Il lui est répondu qu'il s'agit d'un volontariat pour lequel les communes n'ont pas l'obligation d'adhérer.

Daniel Geneste demande des précisions au cas où les tarifs ne seraient pas plus intéressants que les tarifs actuels. Mme FERLAND le renvoie à l'article 5 de la convention sur lequel il est précisé :

« ...chaque membre du groupement s'engage à signer avec l'entreprise retenue un marché pour la partie des prestations relevant de ses propres besoins...sous couvert de la décision prise par délibération de chaque collectivité «

Voté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

10- Création d'un CUI-CAE, services techniques

Rapporteur : M. le Maire

Il s'agit de recruter un agent en contrat aidé de 24h aux services techniques, plus précisément pour les espaces verts, pour faire face au départ d'un agent en CAE dont le contrat arrive à échéance.

Voté à l'unanimité

Levée de la séance à 21h30